



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 12 Avril 2024 à 20 heures 30 minutes

MAIRIE

Présents :

M. VELLE PATRICE, M. GRIFFATON GABRIEL, , M. GIRARD CHRISTIAN, M. CHENOT NICOLAS ,

Absent excusé :

M. LECLERE SEBASTIEN a donné pouvoir à CHENOT NICOLAS
M.GRIFFATON GAUTIER a donné pouvoir à GRIFFATON GABRIEL

Secrétaire de séance : M CHENOT NICOLAS

Président de séance : M. VELLE PATRICE

1 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 19.01.2024

Le Maire demande si le compte-rendu de la réunion du 19.01.2024, appelle des remarques, interrogations ou modifications.

Il fait un point rapide sur les points qui y étaient abordés :

- Remplacement du moteur de la Cloche, les travaux ont été réalisés
- Balayage, un passage a été fait et donne toute satisfaction, on note une prestation de meilleure qualité par rapport au précédent prestataire
- Le remplacement du Copieur est fait
- Le recensement est terminé, on constate une population de 90 habitants
- Les travaux de remplacement de l'éclairage public sont terminés, les derniers réglages ont été effectués cette semaine. Ainsi le Maire va pour constater la baisse attendue de la consommation électrique faire un relevé sur l'année 2024, en la comparant avec 2023.

Aucune autre remarque n'est à formuler, le Maire demande alors aux conseillers présents de bien vouloir délibérer pour valider ce compte-rendu :

VOTE : **Compte-Rendu validé à l'unanimité**

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire demande si un conseiller veut remplir la fonction de secrétaire de séance, Mr CHENOT Nicolas se propose d'être le secrétaire pour cette séance. A l'unanimité, les conseillers valident, Mr CHENOT Nicolas est donc désigné secrétaire de cette séance.

2 – Vote du Taux des Taxes :

Le Maire propose de maintenir les taxes aux taux actuels il indique qu'il nous faut également voter le taux de la taxe d'habitation, même si cette taxe n'existe plus, faute de quoi nous serions considérés comme ne souhaitant pas bénéficier de la compensation.

Après lecture des chiffres, il propose de délibérer pour maintenir le taux des taxes :

VOTE : **Accord à l'Unanimité**

Avant d'aborder les délibérations, liées aux comptes, le Maire indique qu'il va présenter un tableau synthétique, sur lequel apparaissent :

- Le prévu 2022, donc les chiffres du Budget Primitif 2022
- Le réalisé 2022, donc les chiffres du Compte Administratif 2022
- Le prévu 2023, donc les chiffres du Budget Primitif 2023
- Le réalisé 2023, donc les chiffres du Compte Administratif 2023
- La prévision pour 2024, donc le Budget Primitif 2024

Ce tableau synthétique a été joint à la convocation

Cela permettra d'alléger cette réunion et ne pas devoir redonner les mêmes chiffres à plusieurs reprises.

Il présente alors ce tableau pour la Commune, puis l'assainissement.

Il répond aux différentes questions qui lui sont posées, une fois cette lecture complète faite, il propose alors les délibérations :

3- Commune – Compte de Gestion 2023 et affectation des résultats :

Le Maire demande maintenant aux conseillers présents de bien vouloir délibérer pour accepter le Compte de Gestion qui est en adéquation avec le Compte Administratif 2023 et l'affectation des résultats qu'il propose

VOTE : Accord à l'Unanimité

4 – Assainissement – Compte de Gestion 2023 et affectation des résultats :

Le Maire demande maintenant aux conseillers présents de bien vouloir délibérer pour accepter le Compte de Gestion qui est en adéquation avec le Compte Administratif 2023 et l'affectation des résultats qu'il propose

VOTE : Accord à l'Unanimité

5- Commune - Compte Administratif 2023 :

Comme le prescrit la Loi, le Maire ne prend pas part au vote du Compte Administratif, il cède alors momentanément la présidence de la séance à Mr GRIFFATON Gabriel et il quitte la salle. Mr GRIFFATON Gabriel prend alors la présidence de l'assemblée et fait procéder au vote

VOTE : Accord par 5 voix pour

6- Assainissement – Compte Administratif 2023 :

Comme le prescrit la Loi, le Maire ne prend pas part au vote du Compte Administratif, il cède alors momentanément la présidence de la séance à Mr GRIFFATON Gabriel et il quitte la salle. Mr GRIFFATON Gabriel prend alors la présidence de l'assemblée et fait procéder au vote

VOTE : Accord par 5 voix pour

7- Commune – Budget Primitif 2024 :

Après les quelques explications données, le Maire propose son budget aux votes des conseillers présents

VOTE : Accord à l'Unanimité

8 - Assainissement – Budget Primitif 2024 :

Après les explications données, le Maire propose son budget aux votes des conseillers présents

VOTE : Accord à l'Unanimité

9 – Questions Diverses :

Elections Européennes

Le Maire indique que les élections européennes se tiendront le dimanche 9 juin 2024, le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00. La Commission de contrôle des listes électorales devra se réunir entre le 16 et le 19 Mai 2024

Etat annuel des indemnités versées aux élus :

Le Maire indique aux conseillers présents le montant brut des indemnités perçues par le Maire et l'Adjoint en 2023. Cette communication étant réglementaire.

Tonte des espaces verts du village :

Mr GRIFFATON fait le constat que les espaces verts ont un besoin d'être tondus, il demande à Mr le Maire pourquoi la société n'est pas encore venue. Le Maire indique qu'il a contacté la société, le travail va être effectué, mais les plannings n'avaient pas pris en compte la pousse précoce de début d'année 2023.

Remise en service de l'eau au Cimetière

Mr GRIFFATON fait état de demandes des habitants pour rouvrir l'eau au cimetière. Plusieurs personnes lui ont fait la remarque. Le Maire indique que personne n'est venu lui en parler, il s'en excuse car il faut remplacer un des 2 robinets qui fuit, il va voir cela.

Plus aucune remarque n'est formulée, le Maire lève alors la séance à 21h35

Fait à HAMONVILLE le 14 Avril 2024

Le Maire

Le Secrétaire de Séance